Compte-rendu de l'alerte sociale intersyndicale
Classes dédoublées en REP/REP+ - 18/12/2017

La circulaire concernant les classes dédoublées les a transformées en Postes à Exigences Particulières (PEP). Pour contester cette décision, le SNUipp-FSU, le SE-Unsa et SUD Éducation ont adressé un courrier intersyndical au DASEN, puis une alerte sociale. Notre délégation intersyndicale a été reçue à la DSDEN le 18/12/2017 par Mme Boluix (Secrétaire Générale) et M. Bost (IEN Adjoint au DASEN). Le DASEN n'a pas pu nous recevoir en personne malgré notre demande, nous le regrettons...

Dialogue social : une décision précipitée et non-concertée

Cette circulaire n'a été ni présentée ni discutée en CAPD. Les remarques que nous avons formulées lors du groupe de travail du 21 novembre n'ont pas été entendues… Nous dénonçons ce manque de dialogue social.

L'administration dit avoir pris en compte nos remarques et les avoir fait remonter, mais la Rectrice a imposé cette décision pour toute l'académie. Pour nous, cette harmonisation académique à marche forcée n'est pas acceptable. Nous adressons un courrier à la Rectrice pour lui en faire part et demander audience rapidement.

Nous dénonçons cette décision précipitée : la circulaire est parue, mais rien n'est fixé (pas de fiche de poste, pas de plan de formation précis...) et l'administration n'a pas forcément anticipé les conséquences négatives sur la carte scolaire, sur le mouvement, sur la cohésion des équipes etc...

Discussions sur l'opportunité de recruter en PEP

L'administration argumente en s'appuyant sur l'attention particulière portée à la réussite en CP et CE1 :
- Dédoublement des classes pour augmenter l'encadrement ;
- Formation des personnels d'encadrement (conseillers pédagogiques et IEN) ;
- Nécessité d'avoir des enseignants accompagnés (formations entre le 28 mai et le 8 juin) et investis (ce qui justifierait cette sélection sur entretien d'après l'administration)...

L'administration s'appuie aussi sur le bilan de cette année, où le dédoublement se passe plutôt bien, sauf quelques cas quand 2 enseignants dans la même classe doivent travailler ensemble mais ne l'ont pas choisi.

=> Nous répondons que ces choix se faisaient jusqu'ici en conseil des maîtres, avec l'arbitrage du directeur (décret n°89-122). Pour nous, il faut faire confiance aux enseignants qui sont des professionnels et savent faire les meilleurs choix dans l'intérêt de leur école et de leurs élèves. Au contraire, la sélection des candidats par l'administration va empêcher les conseils de maîtres de s'adapter en bonne intelligence à toutes les situations.

Exemples des conséquences négatives sur la carte scolaire et le mouvement

Nous avons pointé de nombreuses situations problématiques :
- Enseignants dont l'accès aux postes dédoublés sera difficile ou impossible en raison du profilage et/ou de difficultés techniques au mouvement : les directeurs, les PEMF, les enseignants à temps partiel, les T1 et T2...
- Enseignants dont le poste dans l'école sera supprimé en raison du profilage (quand il ne sera pas possible de faire un nombre suffisant de transferts au sein de l'école des postes d'adjoints classes vers les PEP) ;
- Enseignants qui devront travailler à deux dans la même classe et qui vont « se découvrir » à la rentrée, alors que les enseignants auraient pu se mettre d'accord en conseil de maîtres ;
- Absence de souplesse dans l'organisation des répartitions (blocage sur un niveau de classe) etc…

Conclusion

Nous ne lâchons rien et allons étudier les suites à donner, en lien avec les deux autres syndicats qui ont participé à l'alerte sociale : négociation à l'échelon académique, recours juridique, grève… En attendant :
- Continuez à nous faire remonter les inquiétudes et situations problématiques de vos écoles.
- Postulez selon les modalités définies par la circulaire actuelle, avant que le délai ne soit passé...